

voici une Exposition des motifs qu'il donne sur ce sujet.

Motifs du Roi Auguſte de Pologne ſur l'entrée de ſes Troupes dans les Etats de la Reine de Hongrie.

LE Roi de Pologne, Electeur de Saxe, n'eut pas plutôt appris la mort du feu Empereur Charles VI., que prenant plus à cœur la conſervation de la tranquillité publique, que ſes propres intérêts & ceux de ſa Maiſon Royale, il ſe propoſa avant toutes choſes, de ne pas donner la moindre occaſion à faire naître du trouble dans l'Empire Romain. Sa qualité de Vicairé lui impoſoit plus particulièrement l'obligation d'éloigner tout ce qui auroit pû en troubler l'ordre & la paix.

Animé de cet eſprit, il n'héſita pas de déclarer, qu'il continueroit de ſe conformer aux arrangements établis par la Pragmatique-Sanction, acceptée & garantie de la plûpart des Puiffances de l'Europe. Auſſi ne fit-il pas la moindre oppoſition lorſque la Séréniffime Archiduchefſe, fille aimée de ſa Maj. Impériale, prit les rênes du Gouvernement de tous les Etats héréditaires d'Autriche : Il qualiſia même cette Princeſſe des titres qu'elle avoit pris en vertu de la Pragmatique-Sanction.

Mais dans le tems que ſa Maj. Polonoife fit cette déclaration, elle y ajouta pour clause, que c'étoit ſous la condition expreſſe que cette Pragmatique ſeroit conſervée & maintenüe dans toute ſa vigueur & ſon étendue, & qu'il n'y ſeroit porté par qui que ce ſoit la moindre atteinte. Elle déclara de plus, qu'elle ne vouloit point dans ce cas demeurer ſeule exclüe d'une ſucceſſion qui auroit dû lui échoir en entier & à ſa Maiſon Royale & Electorale, par des droits préférables à tous autres ; droits d'une nature à ne pouvoir être léſés ou affoiblis ni par la Pragmatique-Sanction, ni en elle-même, ni par aucune des actes ſubſéquens

qui